

## **Réunion du Comité Syndical du 07 décembre 2017**

Convoqué le vingt-neuf novembre deux mille dix-sept, le Comité syndical s'est réuni le sept décembre deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa 84<sup>e</sup> séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Communauté, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

### **84<sup>e</sup> Séance**

#### **Étaient présents les délégués dont les noms suivent :**

Monsieur Dominique ADENOT  
Monsieur Michel BEYSSI  
Monsieur Gérard BOHNER  
Madame Jacqueline BOLIS  
Monsieur Jean-Pierre BUCHE  
Monsieur Christophe CHAPUT  
Monsieur Jean-Michel CHARLAT  
Monsieur Serge CHARLEMAGNE  
Monsieur Jacques CHEVALIER  
Monsieur Alain DEAT  
Monsieur Joël DERRÉ  
Monsieur Antoine DESFORGES  
Monsieur Laurent DIAS  
Monsieur Philippe GAILLARD  
Monsieur Roger GARDES  
Monsieur Laurent GILLIET  
Monsieur Dominique GUÉLON

Monsieur Gérard GUILLAUME  
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
Monsieur Didier LAVILLE  
Monsieur Jean-Marc MORVAN  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Bertrand PASCIUTO  
Monsieur Gilles PAULET  
Monsieur Pascal PIGOT  
Monsieur Jérôme PIREYRE  
Monsieur Yves PRADIER  
Monsieur Michel PROSLIER  
Monsieur Marc REGNOUX  
Monsieur Michel SABRE  
Madame Marie-José TROTE  
Monsieur Bruno VALLADIER  
Monsieur René VINZIO  
Monsieur Gilles VOLDOIRE

#### **Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Alain PAULET

à Monsieur Roger GARDSE  
à Monsieur Dominique ADENOT  
à Monsieur Bertrand PASCIUTO  
à Monsieur Gilles PAULET  
à Monsieur Jean-Maurice HEINRICH  
à Monsieur Alain DEAT  
à Monsieur Marc REGNOUX

**Étaient excusés / absents :**

Madame Nadine ALAPETITE  
Madame Pascale AMEIL  
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ  
Monsieur Jérôme AUSLENDER  
Monsieur Jacques BEAUJON  
Monsieur José BELDA  
Madame Martine BELLEROSE  
Monsieur Olivier BIANCHI  
Monsieur Roland BLANCHET  
Monsieur Frédéric BONNICHON  
Monsieur Gérard CHANSARD  
Monsieur Cyril CINEUX  
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX  
Monsieur Jean-Paul CUZIN  
Monsieur Gérard DUBOIS  
Madame Martine FAUCHER  
Madame Hélène FEDERSPIEL  
Madame Blandine GALLIOT  
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING

Monsieur Mohand HAMOUMOU  
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD  
Monsieur Jacques LARDANS  
Monsieur Grégory LÉPÉE  
Monsieur Yves LIGIER  
Monsieur Christian MÉLIS  
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE  
Monsieur Alain PAULET  
Monsieur Pierre PÉCOUL  
Monsieur Jean-Philippe PERRET  
Monsieur Gilles PÉTEL  
Monsieur Hervé PRONONCE  
Madame Catherine QUEINNEC  
Madame Anne-Karine QUEMENER  
Madame Marie-Jeanne RAYNAL  
Monsieur Christian SIMONET  
Monsieur Gérard VIALAT  
Monsieur Guillaume VIMONT  
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

**Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.**

## **Service ADS Modification du Périmètre**

Monsieur le Président rappelle aux membres présents de l'Assemblée Délibérante que le transfert de l'instruction du droit des sols pour les 14 communes de Limagne d'Ennezat, du service ADS Grand Clermont vers celui de Riom Limagne et Volcans, deviendra effectif au 01 janvier 2018 ; et que les communes de Mur-ès-Allier et Allier Comté Communauté, impactées par la loi ALUR, intègrent le service à la même date.

Une phase transitoire est rendue nécessaire, d'une part, pour finaliser l'instruction des dossiers reçus au PETR Le Grand Clermont en 2017, et d'autre part, pour assurer une transition sous la forme d'un compagnonnage.

Le service ADS du Grand Clermont s'engage à finaliser les dossiers déposés dans les mairies jusqu'au 31/12/17. Pour cela, la mise à disposition de l'entièreté des données sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes Limagne d'Ennezat est nécessaire, sur une année supplémentaire, à savoir les documents d'urbanisme papier et les dossiers en sa possession.

Fin 2018, le Grand Clermont pourra restituer l'ensemble des archives ADS 2015-2017 du territoire de l'ancienne Communauté de Communes Limagne d'Ennezat, au service instructeur de Riom Limagne et Volcans.

Les communes devront redoubler de vigilance pour établir une distinction entre les pièces complémentaires relevant des dossiers 2017 (à transmettre au service ADS du PETR Le Grand Clermont) et celles relevant des dossiers 2018 (à transmettre à Riom Limagne et volcans).

Le service instructeur du Grand Clermont propose un compagnonnage dans ses locaux, à compter du 01 janvier 2018, et ce, à raison de 2 jours par semaines, pendant 03 mois. Il ne s'agira pas d'instruire les dossiers en lieu et place du service instructeur de Riom Limagne et Volcans, mais de lui apporter connaissance et savoir-faire en ce qui concerne les procédures, les règlements, les circuits de dossiers...

2/3

Il pourra, au besoin, être envisagé des sorties afin de mieux appréhender le territoire sur des dossiers spécifiques (un lotissement en cours par exemple). Le compagnonnage sera assuré par le Chef de service, et l'instructeur référent sur le périmètre de l'ancienne Communauté de Communes Limagne d'Ennezat. Pour plus d'efficacité dans le compagnonnage, il conviendra que l'agent nouvellement recruté par Riom Limagne et Volcans bénéficie d'une initiation au logiciel Cart@ds prise en charge intégralement par son employeur, qu'il assure progressivement la pré-instruction des dossiers, afin de maximiser les temps de partage et viser la finalisation de certains dossiers (demande de pièces, prolongation de délais, consultation, rédaction des arrêtés sur la base des modèles fixés par Riom Limagne et Volcans...), pour une meilleure vue d'ensemble de la chaîne de l'instruction.

Pour assurer cette phase transitoire, le PETR du Grand Clermont solliciterait auprès du Riom Limagne et Volcans le montant de 7.000,00 € pour l'année 2018. En cas d'accord des deux parties, le retrait des 14 communes du service ADS du Grand Clermont ainsi que la formule transitoire exposée ci-avant devront être formalisés par avenant aux conventions qui avait été signées en 2015 entre l'EPCI et les communes de Limagne d'Ennezat, d'une part, et le PETR Le Grand Clermont, d'autre part.

De la même manière, le retrait des communes de l'ancienne Communauté de Communes Limagne d'Ennezat du service ADS devra faire l'objet d'un avenant à la convention, entre Riom Limagne et Volcans (autorité juridiquement compétente pour se substituer à la communauté de commune « Limagne d'Ennezat ») et le PETR du Grand Clermont.

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'approuver la modification de périmètre du service ADS du PETR Le Grand Clermont ;**
- **d'approuver les dispositions d'accompagnement du service instructeur de Riom Limagne et Volcans par le service ADS du PETR Le Grand Clermont ;**
- **d'autoriser la mise en place d'une convention de coopération entre le PETR Le Grand Clermont et Riom Limagne et Volcans ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la coopération entre les deux services instructeurs concernés ;**
- **dit que les crédits sont prévus au budget primitif des exercices concernés.**

**À Clermont-Ferrand, vendredi 08 décembre 2017.**

**Dominique ADENOT,  
Président.**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20171207-DCS556-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2017  
Publication : 15/12/2017